

Image not found or type unknown



Retroactivité d'un contrat en creche public

Par **CHRISTOPHE23**, le **09/01/2013** à **23:16**

bonjour
mon fils était gardé en crèche public jusqu'en juillet 2012 avec un contrat annuel renouvelé annuellement.
au 1^{er} janvier 2012 cette crèche est passée sous l'égide d'une communauté de communes et on nous a dit que les contrats allaient changer mais les mois ont passés et rien n'a eu lieu on nous disait de continuer à fonctionner comme avant.
mais mauvaise surprise en octobre 2012 nous avons reçu un rappel du trésor public pour régulariser suite à modification du fonctionnement de la crèche qui du coup nous demande 300 euros.
est-ce que c'est légal ?
merci de votre réponse